



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du Jury

Concours : CAPLP Interne Public

Section : Génie Industriel

Option : Matériaux souples

Session 2020

Le rapport est établi sous la responsabilité du président de jury.

Rapport de jury présenté par :
Christel IZAC
Présidente du jury

SOMMAIRE

I – AVANT-PROPOS

II – RÉSULTATS

II – RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

1 – Présentation de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

2 – Analyse des résultats

3 – Conclusion

I – AVANT-PROPOS

Lors de cette session 2020, l'épreuve orale d'admission n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

L'arrêté du 15 mai 2020 portant adaptation des épreuves du concours externe et du troisième concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) ouverts au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 précise les modalités d'adaptation dans l'article 2 :

« La première épreuve d'admission de chaque section et options autres que celles pour lesquelles il n'existe pas de diplômes supérieurs au niveau 4 (baccalauréat ou ancien niveau IV) du concours externe est la première épreuve d'admissibilité de chaque section du concours externe mentionnée à l'annexe I (épreuves du concours externe) du même arrêté du 19 avril 2013.

Pour l'application de l'article 13 du même arrêté, si plusieurs candidats au concours externe ont obtenu le même nombre de points, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à la première épreuve d'admission.

Le jury prononce l'admission aux concours au terme de ces épreuves. »

Le jury s'est donc appuyé sur l'étude des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle élaborés par les candidats pour établir la liste des admis.

Parmi les quinze candidats déclarés admissibles, certains avaient déposé des dossiers présentant des insuffisances tant sur le point didactique que sur le point pédagogique. Le jury d'admissibilité avait cependant décidé de laisser à ces candidats l'opportunité de préciser, de corriger et de compléter leur réflexion lors d'une épreuve orale d'admission. Cette dernière n'ayant pas pu être organisée, le jury n'a finalement retenu que neuf candidats qui avaient, au travers de leurs écrits, donné une certaine garantie qu'ils étaient aptes à embrasser la carrière de professeur de génie industriel de lycée professionnel dans l'option matériaux souples. Deux de ces neuf candidats avaient choisi l'option maroquinerie.

La qualité de certains dossiers est très encourageante et montre que les candidats tiennent compte des nombreux conseils précisés dans les rapports de jury.

Le parcours professionnel des candidats est généralement bien décrit dans la première partie du dossier, mais il est regrettable que très peu de candidats explicitent en quoi chaque étape de ce parcours leur a permis d'acquérir des compétences professionnelles nécessaires pour devenir un professeur de génie industriel option matériaux souple.

Dans la seconde partie, trop de candidats négligent de décrire en quoi les outils numériques peuvent leur permettre de faire évoluer leurs pratiques pédagogiques. La continuité pédagogique mise en place lors de la crise sanitaire n'a pourtant été possible qu'à l'aide d'outils numériques qu'il était nécessaire de maîtriser. Le jury attend donc que, dès l'année prochaine, les candidats enrichissent leur dossier avec des propositions pertinentes dans ce domaine.

Pour conclure cet avant-propos, j'espère que d'une part, la session prochaine du concours se déroulera dans son intégralité et dans des conditions optimales et que, d'autre part, ce rapport permettra aux futurs candidats d'élaborer des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de qualité.

Christel IZAC
Présidente du jury

La réunion préparatoire à cette session 2020 du CAPLP GIMS Interne, l'étude des dossiers RAEP (5 et 6 mars 2020) et les délibérations du jury se sont déroulées au lycée Buffon à Paris dans de très bonnes conditions.

Les membres du jury adressent de vifs remerciements à Madame la proviseure du lycée Buffon ainsi qu'à ses collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

II - RÉSULTATS

CAPLP Interne Public

| Inscrits | Nombre de postes | Dossiers RAEP étudiés | Admissibles | Présents à l'épreuve d'admission | Admis |
|----------|------------------|-----------------------|-------------|----------------------------------|-------|
| 33 | 10 | 18 | 15 | / | 9 |

| | |
|---|-----|
| Moyenne obtenue par les candidats admissibles | 7,3 |
| Moyenne obtenue par les candidats admis | 9,6 |
| Moyenne obtenue par le dernier candidat admis | 8 |

III - RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE (RAEP)

1. Présentation de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le jury évalue les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle élaborés par les candidats.

Ces dossiers doivent comporter deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées au maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Il précise son investissement au sein de la communauté éducative.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées au maximum), le candidat présente et analyse une de ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours. Il doit choisir la production pédagogique qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs :

- à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux ;
- à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels ;
- à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation.

Doivent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action : celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, à la contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

À son dossier, le candidat joint sur support papier, un ou deux exemples de documents remis aux élèves dans le cadre de la situation décrite. Des photos ou des extraits de copies d'élèves peuvent également être joints. L'ensemble de ces documents ne doit pas comporter un nombre de pages supérieur à dix. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Cette épreuve a un coefficient de 1.

Nota : pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP.

2. Analyse des résultats à l'épreuve

Les candidats doivent porter une attention particulière à la rédaction de leur dossier, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme : le jury conseille vivement de numéroter les pages, de présenter un sommaire et de repérer les documents annexés. L'orthographe, l'expression écrite, le choix du vocabulaire professionnel utilisé et la présentation des documents doivent faire l'objet d'attentions particulières. Un discours clair, concis et structuré est attendu.

Sur le fond : les candidats doivent faire des efforts pour rendre compte clairement et de manière synthétique de leur expérience professionnelle, ainsi que des éléments significatifs des missions éducatives qui leur

ont été confiées. Ils doivent présenter également une analyse réflexive de leurs pratiques devant les élèves et justifier leurs propos.

Le jury attend que les candidats mettent en relation leurs différentes activités professionnelles et les compétences pédagogiques qui ont été progressivement acquises.

Le choix de l'activité pédagogique qui est développée doit permettre au jury d'évaluer la maîtrise des savoirs et gestes professionnels du candidat.

Il est attendu des précisions concernant :

- le niveau auquel est destinée l'activité ;
- les objectifs pédagogiques ainsi que les prérequis nécessaires pour aborder l'activité ;
- la place de la séquence, qui intègre l'activité présentée, dans la programmation annuelle ou le parcours de formation ; celle-ci ou celui-ci peut être présenté à l'aide d'un tableau ou d'un graphique ;
- la structure ou l'organisation de la séquence pédagogique dont est issue l'activité ;
- le déroulé de la séance pédagogique qui intègre l'activité présentée en précisant et justifiant les choix des moments de travail individuel et ceux des moments de travail collectif ;
- les démarches pédagogiques mises en œuvre ;
- les éléments de synthèse permettant à l'élève de structurer les nouvelles connaissances ou méthodes de travail ;
- les modalités d'évaluation des acquis des élèves que ce soit en cours de formation ou à la fin de la séquence (est attendue une description argumentée de ces évaluations tant sur la forme que sur le choix des moments auxquels elles sont programmées) ;
- les remédiations envisagées ;
- la manière dont est traitée l'hétérogénéité du public et la façon dont le candidat a individualisé son acte pédagogique pour mettre tous les élèves en situation de réussite ;
- le choix des outils numériques pour communiquer, mettre à disposition des ressources, élaborer des solutions, aider les élèves dans leurs apprentissages, favoriser le travail collaboratif ;
- les documents élève en rapport avec la séance développée.

Il est attendu que les candidats ne se contentent pas de présenter les documents transmis aux élèves mais qu'ils en décrivent la pertinence.

Les déroulés des séances ne doivent pas être décrits textuellement, minute après minute.

Il est souhaitable que le niveau de la séquence présentée se rapproche du niveau attendu en lycée professionnel.

L'acquisition progressive des compétences doit primer sur la fabrication du produit et l'évaluation, présentée parfois sous forme de fiche contrat, doit permettre d'évaluer les compétences de l'élève et non pas le produit uniquement. Dans la construction de ces évaluations formatives ou sommatives, le candidat doit aussi réfléchir à la façon dont l'élève peut s'emparer des résultats pour envisager des pistes de progrès. L'analyse de la séance pédagogique ne doit pas être constituée d'une reprise de notions pédagogiques théoriques issues de manuels.

Le jury attend que le candidat établisse non pas seulement une liste des points perçus comme positifs et ceux qu'il convient d'améliorer dans ses pratiques pédagogiques, mais également un bilan argumenté qui débouche sur des propositions d'actions.

3. Conclusion

Le jury a noté une amélioration sensible de la qualité des dossiers par rapport aux années précédentes.

Cependant, le jury regrette qu'une progression des apprentissages soit rarement établie et que la séquence présentée ne soit pas explicitement positionnée dans cette progression.

La description de l'utilisation des outils numériques est souvent absente.

Les modalités d'évaluation sont peu explicitées et les résultats des évaluations sont peu exploités.

La rédaction de ce document doit être l'occasion pour le candidat de faire le point sur les compétences et attitudes requises pour exercer le métier d'enseignant. Si plusieurs candidats peuvent réfléchir ensemble à la constitution de ce dossier, il est attendu que sa rédaction soit strictement individuelle.

Le jury conseille aux candidats de faire relire leur dossier par leurs collègues ou leur directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques afin d'en tester la lisibilité et d'échanger sur la pertinence de son contenu.